



Rapport de durabilité

Comment les experts-comptables peuvent-ils renforcer leur capacité à soutenir les PME

Décembre 2022

À propos d'EFAA pour les PME

La Fédération européenne des experts-comptables et des commissaires aux comptes pour les petites et moyennes entreprises ([EFAA for SMEs](#)) est une organisation qui regroupe les organisations nationales d'experts-comptables et de commissaires aux comptes dont les membres individuels fournissent des services professionnels principalement aux PME en Europe. EFAA compte 15 membres dans toute l'Europe, représentant plus de 380 000 comptables, auditeurs et conseillers fiscaux. EFAA est un membre sectoriel de [SMEunited](#), membre de l'[EFRAG](#), partenaire de réseau de l'[IFAC](#) et membre de [Early Warning Europe](#).



EFAA - Fédération européenne des experts-comptables et des commissaires aux comptes pour les PME

Organisation internationale à but non lucratif

4, Rue Jacques de Lalaing, B-1040 Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0524.824.834

Numéro d'identification du registre de transparence : 002077217226-17

T +32 2 736 88 86 - W www.efaa.com

E-Mail : secretariat@efaa.com Twitter : [@EFAAforSMEs](https://twitter.com/EFAAforSMEs)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
QU'EST-CE QUE LE RAPPORT DE DURABILITÉ ?.....	4
QUEL EST LE PAYSAGE DES RAPPORTS DE DURABILITÉ ?	4
Directive sur le rapport de durabilité des entreprises (CSRD)	4
Normes européennes de rapport de durabilité (ESRS)	5
Conseil international des normes de rapport de durabilité (ISSB)	6
Assurance.....	6
COMMENT COMMENCER À PROPOSER DES RAPPORTS DE DURABILITÉ ?	8
RESSOURCES	11
MEMBRES D'EFSA.....	12

Introduction

EFAA s'engage à aider les petits et moyens cabinets comptables à jouer un rôle clé dans la réalisation de la transition durable de l'économie européenne. En juillet 2021, nous avons lancé un appel à l'action : « SMPs Supporting Creation of the Sustainable Economy » aux experts-comptables et à leurs organismes professionnels.

Ce guide propose des suggestions sur la manière dont les cabinets comptables de petite et moyenne taille peuvent répondre au mieux à l'émergence rapide des rapports de durabilité. Dans un paysage qui évolue rapidement nous expliquons comment les nouvelles exigences en matière de rapports, ainsi que le temps limité pour s'y préparer, exigent que les experts-comptables et les PME se préparent dès maintenant à leur mise en œuvre et à leurs effets indirects. Nous partageons des conseils utiles sur la façon dont les experts-comptables peuvent se préparer à réaliser des rapports de durabilité pour leurs clients PME.

Qu'est-ce que le rapport de durabilité ?

Le rapport de durabilité est le rapport annuel des entreprises sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que sur les risques et les opportunités de leurs activités. Ce terme est en passe de supplanter les expressions "rapport non financier" et "rapport environnemental, social et de gouvernance (ESG)".

Quel est le paysage des rapports de durabilité ?

Ces dernières années, le paysage des rapports de durabilité a changé fondamentalement et rapidement. Cette évolution devrait se poursuivre dans les années à venir. Les principales caractéristiques de ce paysage pour les comptables et les entreprises européennes sont les suivantes.

Directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD)

La [directive sur les rapports de durabilité des entreprises \(CSRD\)](#) change la donne dans l'Union européenne (UE). La CSRD soutient le [Green Deal européen](#), un ensemble de mesures politiques conçues pour assurer la transition de l'UE vers une économie durable, moderne et compétitive. Le 28 novembre 2022, le Conseil a donné son approbation finale à la directive sur le rapport de durabilité des entreprises (CSRD). La CSRD va maintenant être publiée au Journal officiel de l'Union européenne et entrera en vigueur 20 jours après. [Voici le texte consolidé de la CSRD adopté le 10 novembre 2022 par le Parlement européen \(PE\)](#).

La CSRD remplace la [directive sur les rapports non financiers \(NFRD\)](#), en introduisant des exigences de rapport plus détaillées et en veillant à ce que toutes les grandes entreprises cotées en bourse soient tenues de rendre compte d'une série de questions ESG. Les principales dispositions sont présentées dans l'encadré 1 ci-dessous.

Les entreprises devront commencer à transmettre des éléments, en vertu de la CSRD, à partir de 2024, conformément aux normes européennes obligatoires en matière de rapports sur le développement durable (ESRS) et parallèlement à une assurance externe des rapports sur le développement durable.

La Commission adoptera également des normes proportionnelles distinctes pour les PME. Les PME cotées seront tenues d'établir des rapports à partir du 1er janvier 2026, en utilisant soit l'ESRS complet, soit les normes proportionnelles distinctes qui sont en cours d'élaboration.

Bien que les PME non cotées ne soient pas tenues d'établir des rapports au titre de la CSRD, elles risquent d'être touchées par les effets de ruissellement à travers la chaîne de valeur des grands fournisseurs ou clients qui entrent dans le champ d'application.

[Restez informé sur le CSRD ici.](#)

Encadré 1 : Principales dispositions du CSRD

- Les obligations de déclaration s'appliqueront à toutes les grandes entreprises, à toutes les sociétés cotées en bourse (à l'exception des micro-entreprises cotées) et aux sociétés non européennes ayant des succursales ou des filiales dans l'UE au-delà de certains seuils.
- Les PME cotées auront la possibilité d'utiliser des normes plus simples et proportionnées, ainsi que la possibilité de se retirer pendant deux ans après l'entrée en application. La CSRD précise également les exigences en matière de reporting pour les PME cotées.
- Les rapports seront introduits progressivement, en commençant par les entités d'intérêt public de plus de 500 employés à partir du 1er janvier 2024 (premiers rapports à publier en 2025), les grandes entreprises à partir du 1er janvier 2025 (premiers rapports en 2026), les PME cotées en bourse à partir du 1er janvier 2026 (premiers rapports en 2027 ; report possible jusqu'en 2029), et les sociétés non européennes ayant des succursales/filiales à partir du 1er janvier 2028 (premiers rapports en 2029).
- Les normes européennes de rapport sur le développement durable (ESRS) tiendront compte des difficultés que les entreprises peuvent rencontrer pour recueillir des informations auprès des entreprises de leur chaîne de valeur, notamment auprès des PME non cotées. Les ESRS ne spécifieront pas d'informations à obtenir des PME qui aillent au-delà des informations requises par les ESRS pour les PME cotées.
- Les rapports devront faire l'objet d'une assurance indépendante, par des auditeurs ou des certificateurs, initialement une assurance limitée.

Source : Texte final de la CSRD, Commission européenne, 30 juin 2022.

Normes européennes de rapport de durabilité (ESRS)

Les entreprises qui présentent des rapports dans le cadre du CSRD seront tenues d'utiliser l'ESRS élaboré par le [Groupe consultatif pour l'information financière en Europe \(EFRAG\)](#), le conseiller technique de la Commission en matière de rapports sur le développement durable.

Après un [vaste exercice de consultation publique](#) entrepris durant l'été 2022, la première tranche d'ESRS, applicable à toutes les entreprises du champ d'application quel que soit leur secteur, a été remise à la

Commission en novembre 2022. Après avoir effectué son contrôle préalable, la Commission a pour objectif d'adopter cette première série d'ESRS d'ici le 30 juin 2023.

L'EFRAG travaille actuellement sur les ESRS spécifiques aux secteurs et sur les normes proportionnelles distinctes pour les PME cotées. L'EFRAG travaille également sur une norme pour les rapports volontaires des PME non cotées.

[Restez à jour sur le développement de l'ESRS par l'EFRAG ici.](#)

Conseil international des normes de durabilité (ISSB)

Le 3 novembre 2021, les administrateurs de la Fondation IFRS ont annoncé la création d'un nouveau comité de normalisation, l'[International Sustainability Standards Board \(ISSB\)](#), afin de répondre à la demande croissante des investisseurs pour des rapports de haute qualité, transparents, fiables et comparables sur les questions ESG.

L'ISSB prévoit de fournir une base mondiale complète de normes de divulgation liées au développement durable, afin de fournir aux investisseurs et aux autres acteurs du marché des capitaux des informations sur les risques et les opportunités liés au développement durable des entreprises, pour les aider à prendre des décisions éclairées.

L'ISSB a déjà [procédé à une consultation publique](#) sur deux exposés-sondages, l'un définissant les [obligations d'information générales liées à la durabilité](#) et l'autre précisant les [obligations d'information liées au climat](#). Ces documents devraient être finalisés en 2023.

Bien que les ESRS aient la priorité dans l'UE, des efforts considérables sont déployés pour s'assurer que les ESRS s'alignent autant que possible sur les normes de l'ISSB. Cet alignement est nécessaire pour éviter une charge administrative disproportionnée résultant de la duplication des efforts et de la confusion.

[Restez au courant des travaux du ISSB ici.](#)

Assurance

La CSRD exige que le contrôleur légal des comptes de l'entreprise, un autre contrôleur (selon l'option de l'État membre) ou un prestataire de services d'assurance indépendant (IASP) (selon l'option de l'État membre), fournisse une assurance limitée sur les informations de durabilité publiées par une entreprise. Les États membres doivent définir des exigences équivalentes pour les IASP en matière de qualité, d'indépendance et de contrôle, conformément à la directive sur l'audit.

Il est également possible d'évoluer vers une assurance raisonnable à un stade ultérieur.

Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) élabore actuellement une norme pour l'assurance des rapports sur le développement durable, sur laquelle vous pouvez vous renseigner [ici](#).

En même temps, le Conseil international des normes d'éthique des comptables (IESBA) élabore des normes d'éthique et d'indépendance adaptées à l'objectif, applicables à l'échelle mondiale, afin de soutenir la

production de rapports sur le développement durable transparents, pertinents et dignes de confiance, sur lesquels vous pouvez en savoir plus [ici](#).

[Restez à jour sur le projet de l'IAASB d'élaborer une norme d'assurance de la durabilité ici.](#)

[Restez à jour sur le projet de l'IESBA relatif aux rapports et à l'assurance en matière de durabilité ici.](#)

Comment commencer à proposer des rapports sur le développement durable ?

Compte tenu de l'importance de la CSRD - et du temps limité pour s'y préparer - les experts-comptables doivent commencer à anticiper dès maintenant à sa mise en œuvre. Ils doivent se familiariser avec la CSRD et en examiner les implications pour leur pratique. Cela nécessitera un processus de changement d'une importance similaire à celui découlant de la directive comptable ou de la transformation numérique. Les experts-comptables doivent commencer à changer maintenant en se positionnant eux-mêmes pour des missions de rapports de durabilité. Nous partageons ci-dessous quelques conseils pratiques.

"Le développement durable consiste à préparer l'avenir d'une entreprise pour qu'elle soit plus résiliente. Ce domaine, qui évolue rapidement, offre d'énormes possibilités aux experts-comptables et à leurs clients PME."

Monica Foerster, présidente du groupe consultatif SMP de l'IFAC

1. Nommez une personne pour diriger

Les rapports de durabilité seront nouveaux pour de nombreux experts-comptables et nécessiteront donc l'acquisition de nouvelles connaissances et d'une expertise. Nous recommandons de désigner une personne au sein du cabinet qui sera chargée d'évaluer les défis et les opportunités liés à la fourniture de services de rapports de durabilité. Cette personne doit être relativement expérimentée, avoir le soutien total du cabinet et être personnellement investie dans le programme de développement durable. Sa tâche initiale pourrait consister à préparer une analyse de rentabilité qui examine la viabilité de la pratique par le cabinet de missions de rapports de durabilité à ses clients.

2. Discuter avec les clients

Les experts-comptables sont les conseillers de confiance de leurs clients PME. Pour être un conseiller compétent, les experts-comptables doivent avoir une connaissance approfondie des stratégies de leurs clients. Comprendre leur stratégie de développement durable, et contribuer à son élaboration, en fait logiquement partie. En conséquence, nous recommandons aux experts-comptables de discuter avec leurs clients. La discussion doit porter à la fois sur les risques et les opportunités liés aux rapports de durabilité. Du point de vue des risques, les clients peuvent chercher à devancer les demandes d'information des investisseurs ou des prêteurs, à se conformer à la CSRD ou à répondre aux attentes des parties prenantes. Sont-ils susceptibles de devoir fournir des informations sur la durabilité à de grands fournisseurs ou clients qui doivent eux-mêmes se conformer aux exigences de la CSRD en matière de rapports sur la chaîne de valeur ? En termes d'opportunité, les clients pourraient volontairement divulguer des informations sur la durabilité et, en faisant cela, se positionner en tant que leaders ou partenaires privilégiés sur les marchés sur lesquels ils opèrent. Le rapport sur la durabilité peut également être considéré comme un outil de gestion pour améliorer les performances en général. Le rapport volontaire peut contribuer à faire de leurs entreprises des destinations attrayantes pour les capitaux, les clients et les collaborateurs, ainsi que des membres appréciés des communautés locales dans lesquelles elles opèrent. L'EFRAG développe actuellement une norme pour les rapports volontaires des PME non cotées.

3. Déterminer les compétences et l'expertise nécessaires

Les experts-comptables auront probablement besoin d'une combinaison de capacités et d'expertises nouvelles et existantes pour fournir efficacement des services de rapports de durabilité. Les experts-comptables peuvent évaluer leurs besoins de compétences en répondant aux questions suivantes :

- De quels services de rapports de durabilité les PME clientes ont-elles besoin aujourd'hui et de quoi pourraient-elles avoir besoin à l'avenir ? Par exemple, pour répondre aux demandes d'informations sur la durabilité émanant des entreprises de leur chaîne de valeur, pour préparer un rapport de durabilité volontaire.
- Pour que le cabinet réponde à ces besoins, de quelles compétences l'équipe chargée des rapports aura-t-elle besoin ?
- Quelles compétences, le cabinet possède-t-il déjà ?
- Quelles compétences, le cabinet doit-il obtenir ?

L'expert-comptable ne doit pas sous-estimer ou négliger les capacités existantes du cabinet. De nombreux comptables possèdent des compétences et des connaissances transférables telles que l'établissement d'estimations, la comparaison de données, l'élaboration d'attentes, la direction de diverses équipes de spécialistes externes et la gestion du personnel. Ils ont également des qualités personnelles qui peuvent être mises à profit, comme un esprit curieux, la capacité à résoudre des problèmes et à communiquer efficacement.

L'expert-comptable devra probablement acquérir de nouvelles connaissances sur le sujet. Par exemple, le rapport de durabilité nécessitera une compréhension des normes de rapport pertinentes telles que l'ESRS. L'objectif principal est d'identifier les capacités qui font défaut à l'expert-comptable afin que le cabinet puisse commencer à les acquérir (voir ci-dessous).

4. Développer les compétences et l'expertise en interne ou les acquérir

Les experts-comptables peuvent obtenir les compétences qui leur manquent *soit* en les construisant en interne, *soit en* les achetant, *soit* les deux.

"La possibilité pour les experts-comptables de faire une réelle différence est énorme - le moment est venu de se concentrer sur la formation continue et le partenariat avec des spécialistes".

Mike Suffield, Directeur - Politique et perspectives, ACCA

a. Construction en interne

Alors que le rapport de durabilité est une pratique émergente, en particulier pour les experts-comptables et les PME, il existe de nombreuses possibilités de formation et de développement pour améliorer les compétences des comptables. De nombreuses organisations comptables professionnelles (OCP) intègrent le reporting de développement durable dans leur programme de cours et proposent à leurs membres des formations professionnelles continues et des ressources pertinentes. L'IFAC tient un [catalogue en ligne](#) de cours et de certifications pour aider les comptables à développer leur savoir-faire en matière de durabilité. Les cours et certifications répertoriés sont accessibles au public ; la plupart sont sur demande, en payant ou gratuitement.

b. Acheter/constituer des réseaux

Les experts-comptables n'ont pas besoin de devenir des experts dans tous les aspects de la durabilité. Ils sont plutôt bien placés pour diriger des équipes pluridisciplinaires dans le cadre de missions de reporting de durabilité. Ils peuvent collaborer avec des experts externes en la matière (par exemple, des ingénieurs en environnement et des spécialistes des ressources humaines) et fournir la gestion de la qualité et le soutien éthique nécessaires. Ils sont également idéalement placés pour aider les clients à comprendre et à interpréter les impacts financiers des questions de durabilité.

Restez à jour sur les connaissances en matière de durabilité ici.

5. Tirer parti des avantages des services de durabilité

Pour les experts-comptables, l'avantage de fournir des services de reporting de durabilité va au-delà de l'attractivité et de la fidélisation des clients. Ils peuvent également contribuer à attirer et à retenir de nouveaux talents. Selon une étude récente, près de la moitié des jeunes travailleurs sont prêts à quitter leur emploi s'ils pensent que leur employeur n'est pas engagé dans une véritable action de durabilité. De nombreux jeunes travailleurs sont désireux de travailler pour des organisations qui ont un but.

6. Aider les clients à démarrer

La plupart des PME sont novices en matière de rapports de durabilité. Les experts-comptables peuvent conseiller les PME clientes sur la manière de se préparer à une mise en œuvre efficace du rapport de durabilité. Les experts-comptables peuvent conseiller les PME clientes sur la manière d'identifier et de rassembler les informations relatives à la durabilité, de gérer les risques ESG, d'élaborer des politiques et de fixer des objectifs et des indicateurs clés de performance. Les experts-comptables peuvent également informer les PME clientes sur l'évolution de l'ESRS afin qu'elles puissent prendre des mesures en temps utile.

Ressources

EFAA

La page web *SMPs Supporting Sustainability* comprend une collection de lectures recommandées et diverses publications :

- Comment les SMP peuvent soutenir la transition durable des PME : le point de vue des experts, 22 avril 2022
- L'émergence des rapports sur le développement durable : Implications pour les SMP et la réponse de l'AAE (vidéo ici), 28 mars 2022
- Podcast - L'avenir du reporting d'entreprise en Europe : Quelles sont les implications et les prochaines étapes pour les cabinets de petite et moyenne taille en Europe ? 27 octobre 2021
- Ce que les experts-comptables et les PME doivent savoir sur les rapports de durabilité, 5 août 2021
- Appel à l'action : experts-comptables soutenant la création d'une économie durable, 19 juillet 2021

Le bulletin d'information électronique bimensuel, *Latest from Brussels* (gratuit pour les abonnés), comprend des mises à jour régulières sur les rapports de durabilité ainsi que des lectures et des ressources recommandées sur la durabilité.

Directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD)

- Communiqué de presse sur l'accord politique.
- Texte final de la directive.
- Restez informé sur la directive ici.

Norme européenne de rapport sur le développement durable (ESRS)

- Restez informé du développement du ISSB ici.

Conseil international des normes de durabilité (ISSB)

- Restez au courant des travaux du ISSB ici.

Assurance

- Restez à jour sur le projet de l'IAASB d'élaborer une norme d'assurance de la durabilité ici.
- Restez à jour sur le projet de l'IESBA relatif aux rapports et à l'assurance en matière de durabilité ici.

IFAC

- Rester pertinent : Opportunités d'étendre votre savoir-faire en matière de durabilité, 22 septembre 2022

ACCA

- Voici une série d'éclairages professionnels sur les comptables et les PME qui créent un monde durable.

Membres EFAA

ACCA
Association of Chartered Certified Accountants, Royaume-Uni



AIA
The Association of International Accountants



APFM
Association of Professional Financial Managers, Azerbaijan



CAAR
Chamber of Auditors of the Azerbaijan Republic



CAFR
Chamber of Financial Auditors of Romania



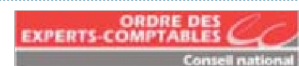
CCIS-CAS
Chamber of Accounting Services, Slovenia



CGE
Consejo General de Economistas, Spain



CNOEC
Conseil national de l'ordre des experts-comptables



DStV
German Association of Tax Advisers



EFAA Members

IBR-IRE
 Instituut van de Bedrijfsrevisoren/ Institut des Réviseurs d'Entreprises



IEKA
 Albanian Institute of Certified Public Accountants



ITAA
 Institute for Tax Advisors and Accountants, Belgium



NBA
 The Royal Netherlands Institute of Chartered Accountants



OCC
 Portuguese Chartered Accountants Association



SCAAK
 Society of Certified Accountants and Auditors of Kosovo

